



Paris, le 26 JUIL. 2021

N° 507201 ARM/EMAT/SCPP/BPSA/NP

DÉCISION

- OBJET** : parachutes non adoptés autorisés d'emploi (mise à jour 2021).
- RÉFÉRENCES** : a) PIA 3.2.1.1 (livret 1) n° D-13-004387/DEF/EMA/EMP.3/NP du 10 avril 2013 (amendée le 5 juin 2021) ;
b) lettre n° D-21-01597/ARM/STAT/GAP/TAP3/NP du 8 juillet 2021 ;
c) décision n° 503162/ARM/EMAT/PP/BPSA/NP du 8 avril 2020.
- ANNEXES** : quatre.

Conformément à la publication interarmées (réf. a) relative à la mise à terre des troupes aéroportées, les parachutistes qualifiés pour la mise en œuvre de parachute à ouverture commandée retardée peuvent, dans le cadre des séances de sauts, mettre en œuvre des équipements de la gamme commerciale, non adoptés, par l'état-major de l'armée de Terre.

La liste des équipements susceptibles d'être autorisés d'emploi dans le cadre des activités de service est proposée par la section technique de l'armée de Terre (STAT) sur la base des certificats de navigabilité établis pour ces équipements, des éléments de compatibilité fournis par les différents constructeurs et en tenant compte de la sûreté de mise en œuvre avérée de ces équipements (réf. b).

Ces équipements doivent être utilisés exclusivement dans le domaine d'emploi couvert par la certification.

L'état exhaustif et actualisé des équipements de parachutage « hors dotation » autorisés d'emploi en séances de sauts militaires est décrit en annexes II à IV. Cette décision annule et remplace la liste précédente (réf. c).

Cette autorisation ne préjuge en rien des modifications éventuelles qui pourraient être apportées ultérieurement sur ces équipements.

L'ingénieur général de l'armement Nicolas DAGUE
adjoint au sous-chef d'état-major plans et programmes
de l'état-major de l'armée de Terre



ANNEXE I

GÉNÉRALITÉS SUR LES PARACHUTES « HORS DOTATION »

Ces équipements ont une durée d'utilisation limitée à 20 ans sauf si le constructeur impose une restriction.

Les accessoires annexes tels que l'ensemble de déploiement secours (POD¹ avec ligne d'extraction, extracteur), l'ensemble de déploiement principal (POD, sangle de liaison, dispositif d'ouverture HD² ou extracteur à ressort ou pochette PAC) et les élévateurs font partie intégrante du sac harnais.

Les voilures secours ou principales sont constituées :

- de la voile ;
- du gréement de suspentage ;
- du glisseur ;
- de la connexion métallique ou souple avec les élévateurs.

¹ Parachute Opening Device.

² Hand Deploy.

ANNEXE II

LISTE DES VOILES PRINCIPALES AUTORISÉES

À la différence du sac harnais ou de la voilure secours, la voile principale ne détient pas de certification ou label (type TSO, J-TSO, QAC 121 ou QACi 121).

Les voiles principales autorisées devront être conçues par un des fabricants suivants :

1. AERODYNE ;
2. BASIK AIR CONCEPT ;
3. EIFF AERODYNAMICS ;
4. FIREBIRD ;
5. ICARUS WORLD ;
6. NERVURE (concerne uniquement les voiles hautes performances REVOLINE) ;
7. NZ AEROSPORTS ;
8. NORTH AMERICAN AERODYNAMICS ;
9. PARACHUTE DE FRANCE (SAFRAN) ;
10. PARACHUTE SHOP ;
11. PARATEC ;
12. PERFORMANCE DESIGNS ;
13. PERFORMANCE VARIABLE ;
14. STRONG ENTERPRISES ;
15. UNITED PARACHUTE TECHNOLOGIES.

La compatibilité de la voilure principale dans le sac harnais doit impérativement respecter les préconisations du constructeur. Elle sera vérifiée par le plieur de matériel hors dotation (PMHD) lors du contrôle initial du parachute.

Toutes les notices sont accessibles directement sur les sites des constructeurs, sur www.ffp.asso.fr, rubrique « espace sécurité / matériel / manuels des constructeurs » et par le biais de l'application GEMAPAR (www.gemapar.fr).

ANNEXE III

COMPATIBILITÉS SACS HARNAIS ET VOILES DE SECOURS

Sacs harnais BASIK AIR CONCEPT (BAC)	Voiles de secours SPEED (PARATEC)/ X-FAST (BAC)
Certification QAC 121 / JTISO-C23d / TSO C23d Q.A.C.121 n° 997171 du 16/10/1999 J-TSO-C23d n° F-O.006 du 12/10/1999 TSO-C23d n° GE/vk/02/03/00:393-99 du 03/02/2000	Certification JTISO-C23d Voiles secours X-FAST : Q.A.C.121 n° 997171 du 16/10/1999 TSO-C23d n° TF/sn/2/2/2006-149 du 02/02/2006
ADVANCE ADV (IN et OUT)	SPEED / X.FAST
ADVANCE SEVEN	X.FAST
Sacs harnais BASIK AIR CONCEPT	Voiles de secours PERFORMANCE DESIGN (PD)
Certifications : QAC 121 / JTISO-C23d / TSO C23d Q.A.C.121 n° 997171 du 16/10/1999 J-TSO-C23d n° F-O.006 du 12/10/1999 TSO-C23d n° GE/vk/02/03/00:393-99 du 03/02/2000)	Certifications : Qualification SPAé Liste SPAé 279 ; 280 ; 281
ADVANCE OUT 1 / 2 / 3	PD 143R / PD 176R / PD 193R
Sacs harnais PARACHUTES DE France (PF)	Voiles de secours PARACHUTES DE FRANCE (PF)
Certification QAC 121 / JTISO C23d / TSO-C23d QAC121 n° FR. QAC121.001 du 20/12/2019 Rev 3 JTISO C23d n° F.O.095 du 03/12/2002 TSO C23d du 31/07/2002	Certification QAC 121 / JTISO C23d / TSO-C23d QAC121 n° FR. QAC121.001 du 20/12/2019 Rev 3 JTISO C23d n° F.O.095 du 03/12/2002 TSO C23d du 31/07/2002
ATOM	TECHNO
Sacs harnais PARACHUTES DE FRANCE	Voiles de secours PERFORMANCE DESIGN (PD)
Certification QAC 121 / JTISO C23d / TSO-C23d QAC121 n° FR. QAC121.001 du 20/12/2019 Rev 3 JTISO C23d n° F.O.095 du 03/12/2002 TSO C23d du 31/07/2002	Certifications : Qualification SPAé Liste SPAé 279 ; 280 ; 281
ATOM	PD 143R / PD 176R / PD 193R

Sacs harnais SUNPATH	Voiles de secours PERFORMANCE DESIGN / AERODYNE / PARATEC / ICARUS WORLD
Certification QACI 121 QACi121 n° FR. QACI121.003 du 09/09/2015 Rev 2 TSO C23d du 31/07/2002	Certification PD TSO-23 c et d / AERODYNE ETSO –C23d / PARATEC JTSO-C23 d / ICARUS WORLD QACi
JAVELIN	PD Réserve / OPTIMUM / SMART / SPEED / ICARUS Réserve / NANO

Sacs harnais SUNPATH	Voiles de secours PERFORMANCE DESIGN (PD)
Certification QACI 121 QACi121 n° FR. QACI121.003 du 09/09/2015 Rev 2 TSO C23d du 31/07/2002	Certifications : Qualification SPAé Liste SPAé 295 ; 296
JAVELIN J4 / J7	PD 176R / PD 193R

Sacs harnais SUNPATH	Voiles de secours PARACHUTE AERODYNAMICS
Certification QACI 121 QACi121 n° FR. QACI121.003 du 09/09/2015 Rev 2 TSO C23d du 31/07/2002	Certifications : Qualification SPAé Liste SPAé 252
JAVELIN NJ	MICRO RAVEN 120

Sacs harnais SUNPATH	Voiles de secours PERFORMANCE DESIGN (PD)
Certification QACi 121 QACi121 n° FR. QACI121.003 du 09/09/2015 Rev 2 TSO C23d du 31/07/2002	Certifications : Qualification SPAé Liste SPAé 279 ; 280 ; 281
JAVELIN NJ / J4 / J7	PD 113R / PD 176R / PD 193R

Sacs harnais PERFORMANCE VARIABLE / FIREBIRD	Voiles de secours PERFORMANCE VARIABLE / FIREBIRD
Certification JTSO-C23D TSO-C23d n°15L-17-188 du 07/10/2017 JTSO-C23d n° LBA 040.014/05 du 17/12/2001	Certification JTSO-C23D TSO-C23d n°15L-17-188 du 07/10/2017 JTSO-C23d n° LBA 040.014/05 du 17/12/2001
OMEGA / EVO	QUICK / RUSH
Sacs harnais UNITED PARACHUTE TECHNOLOGIES (UPT)	Voiles de secours PERFORMANCE DESIGN / AERODYNE / PARATEC / ICARUS WORLD
Certification TSO-C23b / QACI 121 / SPAé QACi121 n° FR. QACI121.002 du 22/06/2012	Certification PD TSO-23c et d / AERODYNE ETSO -C23d / PARATEC JTSO-C23d / ICARUS WORLD QACi
VECTOR	PD Réserve / OPTIMUM / SMART / SPEED / ICARUS Réserve / NANO
Sacs harnais PARATEC	Voiles de secours PARATEC
Certification JTSO-C23D / ETSO-C23D J-TSO C23 d n° LBA.O.40.014/06 du 17/12/2001 TSO C23 d n° CB/vk/04/03:0056-03 du 01/09/2003	Certification SPEED JTSO-C23d
NEXT	SPEED
Sacs harnais X-SKYSPIRIT TECHNOLOGY	Voiles de secours X-SKYSPIRIT TECHNOLOGY
Certification QAC 121 FR.QAC121.012 du 06/11/2015	Certification QAC 121 FR.QAC121.012 du 06/11/2015
TOUCH	REPLAY

Sacs harnais RIGGING INNOVATION	Voiles de secours PERFORMANCE DESIGN / AERODYNE / PARATEC / ICARUS WORLD / PARACHUTES DE France (PF)
Certification JTSO-C23d / ETSO-C23d TSO C23 f n° 150L-17-171 du 08/06/2017 QACi 121 n° FR.QACI.121.018 du 28/08/2018	Certification PD TSO-23c et d / AERODYNE ETSO –C23d / PARATEC JTSO-C23d / ICARUS WORLD QACi / PF QAC 121 / TSO-23d
CPX CURV	PD Réserve / OPTIMUM / SMART / SPEED / ICARUS Réserve / NANO / TECHNO

La compatibilité de la voilure de secours dans le sac harnais doit impérativement respecter les préconisations du constructeur. Elle sera vérifiée par le PMHD lors du contrôle initial du parachute.

Toutes les notices sont accessibles directement sur les sites des constructeurs, sur www.ffp.asso.fr, rubrique « espace sécurité / matériel / manuels des constructeurs » et par le biais de l'application GEMAPAR (www.gemapar.fr).

ANNEXE IV

AUTRES ÉQUIPEMENTS AUTORISÉS D'EMPLOI

1. PARACHUTES BIPLACES, CONFIGURATIONS AUTORISÉES

Sacs harnais	Voiles de secours	Certifications
ATOM TANDEM 740-1	GALAXY 370 R	QAC 121 sous le n° FR.QAC121.006 Rev 4
ATOM TANDEM 740-2	BT 80 R	QAC 121 sous le n° FR.QAC121.011 Rev 4
ADVANCE TANDEM ADT1 1&2	TWIN 402	QAC 121 sous le N°119
SIGMA / MICRO SIGMA	VR 360 / VTC-2R /SIGMA 2 RESERVE	QAC121i
STRONG TNT	PATRONUS RESERVE	QACI 121 sous le N° FR.QACI.004
NEXT	TWIN	Sous certification Allemande LBA - Twin 402 Tandemhauptkappe 64.038.062 04.05.98 DFV - Twin 402-R Tandemreserve 64.038.063 04.05.98 DFV - Century 340, 372, 402 64.038.101a 04.04.11 VuPL
TOUCH	REPLAY	QAC 121 sous le n° FR.QAC121.012 (Rev1 03-2015)

2. APPAREILS DE SÉCURITÉ

Les déclencheurs de sécurité non adoptés mais autorisés d'emploi (ouvreurs « hors dotation ») ou adoptés et autorisés d'emploi sur les parachutes « hors dotation » conformément aux dispositions de la PIA 3.2.1.1A, livret 1, chapitre 4, section III, paragraphes 498 à 4100 (appareil de sécurité) sont exclusivement ceux listés ci-dessous :

- FXC 12000 mod J ;
- EL 37 ;
- VIGIL ;
- EL 121 ;
- CYPRES.

L'emploi de ces appareils de sécurité doit correspondre à l'utilisation normale et à la maintenance (révisions) prévue par l'industriel et sont mentionnées dans les guides ou manuels associés.

La définition des règles de compatibilité de ces ouvreurs avec les parachutes « hors dotation » est de la responsabilité du constructeur.

Restrictions particulières :

L'utilisation des FXC12000 mod J et EL 37 n'est autorisée que pour les parachutes équipés d'une voile principale d'une superficie supérieure ou égale à 230 pieds carrés.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- SIMMT ;
- CFT ;
- CFST ;
- STAT ;
- COMMF ;
- CIRP.

COPIES :

- 11 BP ;
- COS ;
- EMA/EMP ;
- EMAAE ;
- EMM ;
- ETAP ;
- GIGN ;
- archives générales.